PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Lille, le 30/01/2025

Le secrétariat de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Affaire suivie par : Morgane DEVIENNE
ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

Le président de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

à

Madame le Maire
Mairie de Catillon-sur-Sambre

Grand Place
59360 Catillon-sur-Sambre

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Arrêt de projet du PLU de la commune de Catillon-sur-Sambre

Avis sur le projet global

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu l'article L.153-16 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementale et interdépartementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 modifié portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2024 portant composition de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2024, portant désignation et délégation de signature à monsieur Luc FERET, directeur département des territoires et de la mer ;

Vu le courrier de saisine adressé à la CDPENAF le 25 novembre 2024 ;

Vu l'exposé du dossier par les représentants de la commune et du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 23 janvier 2025 ;

Entendu les membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Considérant les espaces agricoles, naturels et forestiers sur la commune de Catillon-sur-Sambre ;

Vu le rapport de la DDTM du Nord présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 23 janvier 2025 ;

Considérant que la commune est dotée d'une population de 788 habitants (*source : INSEE 2021*) et repérée par le SCoT du pays du cambrésis en tant que commune « hors pôle », soit le dernier niveau de l'armature territoriale, avec une densité à l'hectare minimale de 12 logements ;

Considérant l'objectif démographique retenu de 2,5% à échéance 2032 ;

Considérant la taille des ménages projetée à environ 2,23 personnes par logement ;

Considérant le besoin en logements de 19 unités ;

Considérant que 11 logements pourront être réalisés au sein des dents creuses ;

Considérant que 8 logements pourront être réalisés sur le secteur d'urbanisation bénéficiant d'une orientation d'aménagement et de programmation situé au sein de la tache urbaine, avec une densité de 18 logements/hectare ;

Considérant que le dossier évalue la consommation foncière à 2,8 hectares entre 2011 et 2020 ;

Considérant que le dossier prévoit une consommation foncière de 1,36 hectare entre 2021 et 2032 en renouvellement urbain ;

Les membres de la CDPENAF réunis à la direction départementale des territoires et de la mer, le 23 janvier 2025, sous la présidence de M. CANNEVA, directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord représentant le Préfet du Nord empêché, émettent :

Un avis **favorable** à l'unanimité.
Le président de la commission ne prend pas part au vote.

Motivations :

La commission souligne la qualité du projet au regard de la protection des espaces naturels et agricoles. Elle relève l'effort réalisé par la commune afin d'éviter l'extension de l'urbanisation, ainsi que le reclassement des anciennes zones à urbaniser en zone agricole.

Le président de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Guillem CANNEVA

Copie : DDTM 59 – Service Territorial centre
Préfecture du Nord – DRCT
Sous-préfecture de Cambrai

Adresse : Cité Marianne, 2 Boulevard de Strasbourg – 59000 LILLE
Tél. : 03 74 00 64 10
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/